

SÉJOUR À PRALOGNAN la VANOISE Du dimanche 07 Mars au dimanche 14 Mars 2027

Animateurs - Organismes :

Pierrick CHAUSSEE 06 74 03 74 61

e-mail : pierrick.chaussee@gmail.com

Christian MOUTON 06 05 28 97 39

e-mail : moutonchristian@netcourrier.com



Programme des réjouissances : Randonnées raquettes

Arrivée le DIMANCHE 07 Mars 2027. Accueil au lieu d'hébergement à partir de 17 h 00.

PRIX DU SEJOUR : 610 € - 580 € si le nombre d'inscrits atteint 21 personnes

A régler avec votre pré-inscription le 20 septembre 2026 au plus tard, le 1^{er} versement de 100 euros, second versement le 15 novembre 2026 de 250 euros, solde le 4 février 2027 soit 260 euros ou 230 € si 21 inscrits.

COMPRENANT :

- L'apéritif de bienvenue
- La pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du jour de votre départ.
- Le vin compris à tous les repas.
- Panier repas pour les sorties à la journée.
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine
- Les animations de soirées
- L'apéritif régional le samedi 13/03/2027 à 18 h





Zig-Zag rando 57



Maison pour tous – Atrium – BP135 – Rue de Bretagne 57141 Woippy Cedex
Pour nous contacter : <https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

<https://www.zigzagrando.com/>

Adresse du séjour : Village Club Miléade de Pralognan la Vanoise
298 Rue du Doron
73710 PRALOGNAN la VANOISE
Tél 04 87 75 00 58

PROGRAMME :

Toutes les randonnées se feront à pieds au départ du lieu d'hébergement sauf mardi 09/03/27. Les horaires pour chaque journée : Rendez-vous à 9 h 00 à l'accueil.

- **Dimanche 07 mars 2027** : Accueil à l'hôtel à parti de 17h30

Lundi 08 mars 2027 : Matin - Départ 9 h 00 de Miléade – randonnée de 5,6 km - vers le point 1616 + point de vue.
Déjeuner à la résidence.



- Après-midi – départ 14 h 00 – randonnée de 5,6 km vers le Hameau de la Croix – Les Granges - dénivelé +250 m.



- **Mardi 09 mars 2027** : Départ 9 h 00 du parking en voiture pour une randonnée à le Planay – parcours de 7,8 km – Le Villard - Notre Dame de la Salette et Chambéranger avec vue sur le cirque glaciaire de Pralognan – dénivelé positif + 491 m – pique-nique fourni par la résidence



- **Mercredi 10 mars 2027** : Départ 9h 00 – Télésiège du Mont Bochor – randonnée de 8 km – Pont de la Glière – Gué – Rocher Arcelin (belvédère) – retour par le GR55 – dénivelé + 250 m - pique-nique fourni par la résidence



Jeudi 11 mars 2027 : Départ 9 h 00 – Matin – randonnée de 6,3 km vers la cascade de la Fraîche – la forêt d'Iseran - dénivelé + 370 m.



Déjeuner à la résidence – Après midi libre

- **Vendredi 12 mars 2027** : Départ 9 h 00 – randonnée de 7.2 km – Le Plan – Le Creux de l'Ours - Beauregard – dénivelé + 452 m - pique-nique fourni par la résidence



- **Samedi 13 mars 2027** : Départ 9 h 00 en voiture – départ de la randonnée à Le Villard – parcours de 11,5 km – Les Moulins – Bozel – Le Villard – dénivelé + 610 m - pique-nique fourni par la résidence



- **Dimanche 14 mars 2027** : Retour à la maison, les chambres doivent être libérées avant 10 h 00.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

N° de Siret : 448 149 336 00043





Zig-Zag rando 57



Maison pour tous – Atrium – BP135 – Rue de Bretagne 57141 Woippy Cedex
Pour nous contacter : <https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

<https://www.zigzagrando.com/>

La cotation des randonnées est une estimation faite à partir des données du guide pratique de cotation des randonnées pédestres édité par la FF Randonnée. Ce guide est disponible sur notre site en page téléchargements.

Ce programme est indicatif et non contractuel et est susceptible de changer en fonction des conditions météo.

RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être normalement entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. Les dénivelés sont peu importants et quelques variantes pourront vous être proposées

Équipement conseillé

- Les raquettes à neige avec cales de montée et pointe à neige à l'avant
- Les bâtons de marche ou de ski
- Sac à dos 40 litres avec une bouteille thermos
- Vêtements adaptés neige et guêtres
- Garder un vêtement à remettre pendant les pauses, conservé au sec dans un sac étanche (le sac poubelle est idéal)
- Prévoir plusieurs couches à retirer au fur et à mesure de la randonnée
- Gants isolants, voire imperméables, bonnet, lunettes de soleil et crème
- Chaussettes isolantes et maintenues au sec dans des chaussures de randonnées

Les plus

- Une couverture de survie
- Une alimentation riche en sucres lents la veille
- Grignoter peu mais souvent
- Boire chaud de préférence ou froid, mais régulièrement
- **Sans oublier le maillot de bain et la bonne humeur**

Équipements "neige" en conformité avec la réglementation et en bon état fonctionnel obligatoires pour les véhicules

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

N° de Siret : 448 149 336 00043



**ZIG-ZAG RANDO 57**

Maison pour Tous
Atrium – BP 135
Rue de Bretagne
57141 WOIPPY Cédex

<https://zigzagrando.com/wordpress/lqs-nous-contacter>

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX
Tel: 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° :
41789295M / 0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit &
Caution
3 Place Marcel Paul 92000 Nanterre
Tel : 33(0)170966340 - Contrat n° 4000716162 /1

**ANNEXE 12 NOTICE D'INFORMATION****Séjour du dimanche 07 au dimanche 14 mars 2027 à PRALOGNAN la VANOISE**

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « ZIG ZAG RANDO 57 » de fait licenciés pour l'année de validité du séjour. Priorité est donnée aux adhérents licenciés à ZIG ZAG RANDO 57 « Article 17.4 du règlement intérieur ».

Nombre de participants : 15 au minimum - 24 maximum.

Dates : du dimanche 07 mars au dimanche 14 mars 2027 (7 jours)

Déplacements en voiture personnelle – Rendez-vous sur place

L'organisation d'un co-voiturage ne fait pas partie de la prestation. Elle incombe aux participants à leur seule et entière responsabilité

PROGRAMME :

Les participants sont attendus le dimanche 07 mars 2027 à partir de 17 h 00 sur le lieu d'hébergement. Les 6 journées de randonnées ont lieu dans les environs (Ravine des Pariettes, Hameau de la Croix, le Planay, la Glière, le Mont Bochor, Bois de la Rossa et Rivière du Doron et leur accès est assuré départ à pieds à partir de la résidence, en téléphérique ou en covoiturage depuis le lieu d'hébergement.

HEBERGEMENT :

Village Club Miléade de Pralognan la Vanoise
298 rue du Doron
73710 Pralognan la Vanoise
Tél : 04 87 75 00 58

COUT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **610 €** par personne (580 € si 21 inscrits) prix ferme et définitif non révisable, en pension complète en chambre double.

Notre offre est établie sur la base de chambres doubles. Les personnes seules qui s'inscrivent à ce séjour acceptent explicitement d'être logées avec un autre adhérent de leur choix ou non et ce, dans la limite des places disponibles à l'organisation en chambre double. En cas de refus de cette clause, deux possibilités sont offertes :

- L'adhérent souscrit au supplément chambre individuelle sous réserve des disponibilités.
- Il demande l'annulation de sa pré-inscription à la réception des documents d'inscription

Ce prix comprend :

- L'apéritif de bienvenue
- La pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du jour de votre départ.
- Le vin compris à tous les repas.
- Panier repas pour les sorties à la journée.
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine
- Les animations de soirées
- L'apéritif régional le samedi 13/03/2027 à 18 h 00

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

Ne sont pas compris :

Les dépenses personnelles.

Le voyage, jusqu'au lieu d'hébergement et les déplacements sur place.

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : Pas de possibilité de chambre individuelle.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la date d'envoi du mail d'information qui coïncide avec la parution du séjour sur le site. Cette pré-inscription est matérialisée par la saisie en ligne sur le site en page "Inscriptions Séjours et Convivialités" pour le séjour concerné et uniquement de cette manière. Le règlement du premier versement par utilisation du règlement sécurisé par carte bancaire ou par chèque est à réaliser au plus tard 8 jours après la saisie sur le site.

La clôture des pré-inscriptions est fixée au 25 septembre 2026.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise 10 jours après la date de fin des pré-inscriptions. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et retour impératif sous 8 jours, du bulletin d'inscription et de l'ANNEXE 11 qui vous seront transmis après la clôture des pré-inscriptions et de la décision de poursuivre.

L'ouverture des préinscriptions prend fin à la date limite précisée pour le premier versement ou atteinte du quota de places disponibles.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'Inscription sous 8 jours.

Tout document resté sous silence au bout de 8 jours vaut acceptation.

Le règlement de la réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** proposées par la FFRandonnée au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Cette assurance ne peut être souscrite plus tard.

Quel que soit votre choix, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites »

PAIEMENTS :

Acompte de **100 €** à la préinscription (plus montant du supplément de la chambre individuelle si cette possibilité est offerte. Date limite **20 septembre 2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Second versement, **250 € le 15 novembre 2026**

Solde du séjour le 4 février 2027 : **260 € (ou 230 € si 21 inscrits)**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Voir début du présent document.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Suivant les modalités de l'assurance souscrites par vos soins dans l'annexe 11

Avant retour dans la limite du délai indiqué au &1 alinéa a) du bulletin d'inscription et de l'annexe 11 complétés et signés, la totalité des montants engagés est remboursée dans un délai de 15j à compter de l'annulation.

En cas d'annulation une fois le bulletin d'inscription et l'annexe 11 retournés dans les délais il sera facturé 25 € de frais de dossier et le montant des sommes engagées non récupérables par ZigZag Rando 57 auprès de ses fournisseurs.

Il est conseillé de prendre une assurance ou vérifier l'éventuelle couverture par votre CB.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra-se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide et inscrit à ZigZag Rando 57.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT, les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais de gestion de ZigZag Rando 57, resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra procéder à son inscription selon les modalités de ZigZag Rando 57 et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Le remboursement des frais à l'adhérent cédant son séjour ne pourra être effectué qu'une fois le remplacement validé.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
<https://zigzagrando.com> page "documents téléchargeables" de l'Espace Membres ou directement à l'adresse
<https://zigzagrando.com/wordpress/documents-telechargeables>